

gie. D'abord, le maintien et, évidemment, l'accroissement de la propriété et du contrôle canadiens en matière de pétrole et de gaz restent un objectif essentiel.

Compte tenu de l'achat de Texaco Canada par Esso Impérial, il ne reste plus que trois grandes pétrolières intégrées en exploitation au Canada: Impérial, Petro-Canada et Shell. Seule Petro-Canada n'appartient pas à des intérêts étrangers.

La privatisation de Petro-Canada suivant les dispositions du projet de loi C-84 ne peut qu'entraîner un accroissement des intérêts étrangers dans l'entreprise. La propriété étrangère a d'ailleurs connu un essor au cours de la seconde moitié des années 1980, avec l'aide des conservateurs, après avoir subi un déclin au début de la décennie. Le quart de la société pourra être vendu à des intérêts étrangers.

Dans le même ordre d'idée, un autre élément est encore plus troublant. L'Accord de libre-échange établit clairement, à l'article 1602, que les Canadiens ne pourraient jamais reprendre cette part de 25 p. 100 de Petro-Canada, une fois qu'elle serait devenue possession étrangère. Ce plafond de 25 p. 100 ne pourrait plus jamais être abaissé. Il pourrait cependant être haussé. Dès lors, le plafond, si l'on veut, deviendrait le seuil, et Petro-Canada ne pourrait plus jamais redevenir une société d'énergie canadienne à 100 p. 100, ni même à 90 ou à 80 p. 100.

Deuxième grand rôle du point de vue de l'intérêt public, Petro-Canada devrait veiller à ce que les bénéfices réalisés dans le secteur de l'énergie soient réinvestis au Canada. Ce n'est pas une petite affaire. On se rappellera que, dans les années 80, l'industrie pétrolière a expédié à l'étranger plus de 7 milliards de dollars sous forme de dividendes seulement. Il s'agit d'argent canadien et cela équivaut à plus de la moitié du fonds du patrimoine de l'Alberta. Cet argent ne servira jamais à garantir la sécurité énergétique du Canada.

Ne l'oublions pas, Petro-Canada réalise régulièrement des bénéfices. L'année 1988 a été relativement mauvaise et pourtant, les revenus nets se sont élevés à 30 millions de dollars. En 1987, les bénéfices avaient été supérieurs à 314 millions tandis qu'en 1989, ils ont été de 169 millions. Cet argent-là reste au Canada.

Troisièmement, et c'est ce qui importe le plus, Petro-Canada doit promouvoir activement au Canada une transition vers une activité économique qui ne menace pas l'environnement.

Une sorte de révolution s'opère dans le secteur de l'énergie. On commence à juger l'exploitation des sources d'énergie d'après les répercussions sur l'environnement. Partout au Canada et dans le monde, on commence à s'apercevoir que, comme le dit le rapport de la

Initiatives ministérielles

Commission Brundtland, qui a été mis à toutes les sauces mais demeure valable, choisir une stratégie énergétique, c'est choisir une stratégie environnementale.

Au cours de sa brève histoire, Petro-Canada a poursuivi l'objectif de la sécurité énergétique en découvrant et en mettant en production de nouvelles réserves de pétrole et de gaz dans les régions éloignées. Il ne fait aucun doute que, à l'avenir, il nous faudra nous intéresser un peu moins aux régions éloignées et nous mettre en quête de solutions originales pour tenir compte de l'impératif environnemental.

Petro-Canada est un moyen splendide et tout prêt pour guider l'industrie énergétique vers des pâturages plus verts, où elle ne semble pas pressée de se rendre de son propre gré. Ce sera absolument essentiel si le gouvernement accepte, comme le Nouveau Parti démocratique l'espère, la proposition du Comité de l'environnement, qui réclame des mesures vigoureuses en matière environnementale.

D'abord, en tant que société d'État, Petro-Canada peut jouer un rôle de chef de file dans le recyclage des chlorofluorocarbures qui proviennent des systèmes de climatisation des voitures et qui détruisent la couche d'ozone, en établissant des installations de récupération dans plusieurs de ses stations-service.

De la même façon, Petro-Canada peut jouer un rôle de chef de file dans le recyclage de l'huile à moteur usée. Une fois qu'on a enlevé les contaminants et ajouté les additifs, il est impossible de distinguer cette huile régénérée des lubrifiants neufs qu'elle remplace. Le recyclage de cette ressource non renouvelable crée des emplois et empêche des millions de litres d'huile de polluer notre biosphère. Une stratégie de marketing axée sur la protection de l'environnement et assortie d'une garantie nous assurant que tous les produits de Petro-Canada contiennent de l'huile régénérée entraînerait la création d'un important nouveau marché qui ne serait pas nuisible à l'environnement.

Petro-Canada peut aussi se mettre au premier plan de la promotion des énergies de remplacement. Cette société devrait suivre l'exemple louable de Mohawk Oil et envisager de vendre, à la pompe, des carburants contenant de l'éthanol. L'éthanol, qui est produit à partir de céréales et d'autres cultures, est mélangé, dans une proportion de 10 p. 100, avec de l'essence. On l'utilise depuis plusieurs années aux États-Unis et dans l'ouest du Canada comme antidétonant pour remplacer le plomb qui, lui, est dangereux. Comme l'éthanol est produit à partir de plantes qui absorbent le CO₂ de l'atmosphère, recyclant ainsi le carbone et remplaçant le carbone d'origine fossile extrait de la lithosphère, son utilisation réduit